

**Compte rendu provisoire de
L'assemblée des conseillers de la fondation du lycée Français International de
Tokyo
Séance du 17 février 2015 à Takinogawa**

Ordre du jour

- 1) Désignation du président de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 6/02/2014
- 3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs
- 4) Présentation du projet de budget 1er avril 2015 – 31 mars 2016

(1) Président de séance : **Monsieur Sidney Peyroles** est nommé président de séance à l'unanimité.

(2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

(3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs

Au dernier C.A., a été voté le remplacement des élus AFE présents à l'assemblée des conseillers par les conseillers consulaires suivants.

- Madame Evelyne DAVENEZ-INUZUKA, conseillère consulaire
- Monsieur Matthieu SEGUELA, conseiller consulaire

Monsieur Thierry CONSIGNY assiste lui à l'assemblée des conseillers en tant qu'invité.

Rejoignent également l'assemblée :

- Monsieur Thierry DANA, vice-président de la fondation du LFIT
- Monsieur Paul-Bertrand BARETS, ministre conseiller
- Madame Claire THUAUDET, conseillère consulaire
- Monsieur Corentin FAICHE, consul adjoint
- Madame Patricia REYNAUD, directrice adjointe du secondaire

Monsieur Thierry Dana et Madame Claire Thuaudet sont également administrateurs.

Pour rappel, l'assemblée des conseillers se réunit une fois par an préalablement à la tenue du C.A. votant le budget.

(4) Présentation du projet de budget :

Le secrétaire général présente le budget 2015

Les effectifs constatés à la rentrée 2014 étaient de 1040 élèves, par rapport aux 940 élèves constatés à la rentrée 2013.

Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2014, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 100 inscrits au 1^{er} septembre 2015.

Ce chiffre a été retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires.

I) PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 2%. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2015.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 8.6% des recettes du compte 7061.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 150 212 003 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en légère baisse et s'élève à 63 085 000 yens.

L'année précédente, il y a eu une forte rotation des effectifs (100 partants et 220 arrivants), il est anticipé un mouvement moins important cette année et pour les années à venir.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 124 000 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année pour la première fois depuis les premières échéances de remboursement de l'emprunt, 6 500 000 yens pourront être consacrés au financement des travaux de l'été 2015.

4) Reprises sur provisions :

Afin de financer les travaux de rénovation du 3^{ème} étage du bâtiment B et l'ensemble des opérations complémentaires, 400 millions de yens seront repris sur les 454 millions de yens provisionnés en 2012 pour cette opération.

5) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 6 436 800 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 28 %. Si les crédits ouverts pour les dépenses de viabilisation sont en légère baisse, en raison d'un changement de fournisseur pour l'approvisionnement en électricité, en revanche, les crédits ouverts pour les autres fournitures sont en nette augmentation. En effet, l'aménagement d'un nouvel étage et l'ensemble des travaux ainsi que les améliorations apportées à l'été 2015 nécessitent l'achat de nombreuses fournitures.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes ou groupes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo. Il est à noter que jusqu'en 2016, le LFIT doit payer en plus du loyer dû pour l'année en cours, le loyer reporté de 2011.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance diminue de près de 4%. Mis à part l'ensemble des contrats de maintenance, il n'y a que peu de dépenses nouvelles à prévoir pour la maintenance. Par exemple, les couloirs des bâtiments A et B seront repeints durant les travaux, les murs abîmés seront réparés... Il a donc été possible de réduire le coût de la maintenance générale de l'établissement.

5) Le chapitre 622 Rémunérations d'intermédiaires)

Le compte réservé aux dépenses de dédouanement (Rémunérations des transitaires) est en forte baisse depuis que le lycée travaille avec DHL pour les livraisons des commandes passées en France.

6) Le chapitre 626 (Frais de poste et de télécommunication) :

Grâce à un nouveau contrat de téléphonie mobile, le lycée pourra réaliser des économies substantielles sur ses communications téléphoniques.

7) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2014 du fait :

- de l'ouverture de 3 ETP enseignants (2 en secondaire et 1 en primaire) et de la création d'un 1 ETP vie scolaire
- de l'amélioration de l'offre pédagogique (projet langues, remplacements au secondaire, EIST...)
- du GVT et de l'augmentation raisonnable des salaires de 1% pour l'ensemble des recrutés locaux.

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 9.4% par rapport au dernier budget soit une augmentation sensiblement équivalente à l'augmentation des recettes issues des droits de scolarité

Les comptes 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en légère baisse.

Les crédits ouverts pour la rémunération des résidents sont en baisse de 3.4%

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 736 420 792 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de près de 5 % au total par rapport au budget 2014. La masse salariale de l'établissement représente près de 65% des droits de scolarité.

Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à cette recommandation.

8) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Des crédits ont été ouverts pour prendre en charge les amortissements des biens mobiliers acquis en 2012. Suite à une négociation de l'ambassade avec les autorités japonaises, les amortissements des biens immobiliers ont été repoussés à 2015.

Pour l'exercice 2015, les amortissements représentent un total de 85 529 283 yens.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

8) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

9) La section d'investissement :

Comme annoncé au Conseil d'Administration d'octobre, 400 millions de yens seront consacrés à la rénovation du dernier étage du bâtiment B et à l'amélioration de l'existant tant au niveau pédagogique (salle dédiée à l'Enseignement Intégré des Sciences et Technologies) qu'au niveau de la sécurité (installation d'un générateur de secours)

Le contrat avec Yamashita Sekkei s'élève à 11 millions de yens pour la préparation et le suivi du chantier.

Le total des travaux est estimé à 370 millions de yens pour l'ensemble des travaux.

Des crédits sont également consacrés à de l'investissement en matériel pédagogique et informatique.

Il faut signaler que le Ministère des Affaires Étrangères (C.D.C.) et l'AEFE contribueront au financement de l'installation de notre nouveau générateur en attribuant deux subventions de 25 000 € chacune. M. Christian Masset, ancien ambassadeur de France au Japon nous a également fait un don de 6 000 € à titre personnel avant de quitter ses fonctions.

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens est stable. Il n'y a pas d'évolution majeure dans les dépenses. Les tarifs sont restés stables. La cérémonie de remise des médailles est maintenue pour cette année. Pour les années prochaines, la renégociation du contrat avec le prestataire de numérisation des copies pourrait engendrer des surcoûts pour l'établissement.

2) Droits de demi-pension :

Les tarifs de la demi-pension ont été augmentés pour la rentrée prochaine. Il sera nécessaire de recruter du personnel complémentaire pour assurer le service de la demi-pension.

L'augmentation prévisionnelle de l'amplitude des repas au secondaire aura aussi des conséquences sur l'organisation des services.

3) Périscolaire :

Ce service s'est fortement développé ces dernières années.

À la rentrée 2014, le service comptait 761 inscrits aux activités soit près de 140 enfants chaque jour. L'essentiel de ce service est consacré aux dépenses de personnel. La gestion administrative et logistique de ce service est devenue très conséquente.

Pour des raisons de gestion des flux et de sécurité, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel complémentaire,

Les tarifs seront augmentés de 2500 yens pour les boursiers et de 3000 yens pour les non-boursiers.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 300 élèves sont actuellement transportés quotidiennement. Après plusieurs évolutions, les lignes de bus actuelles seront maintenues à la rentrée prochaine.

Il est prévu une légère augmentation des effectifs pour l'année prochaine et la mise en place d'un bus supplémentaire, mais le service est déjà assez proche de sa capacité maximale.

Les tarifs actuels sont maintenus, sans augmentation.

5) Voyages scolaires :

À l'exception du voyage à Singapour des élèves de section européenne et du voyage des élèves de CM2 à Shanghai, peu de voyages seront organisés à l'étranger.

Est prévu cette année, un projet en partenariat avec le Lycée Français de Kyoto dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre et pour lequel le lycée a obtenu une subvention de la part de l'AEFE ainsi que la labellisation Mission du Centenaire.

Sont prévus également, le voyage scolaire à Hiroshima pour des lycéens et trois classes vertes pour les primaires.

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.4 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Au terme des échanges, **les conseillers émettent un avis favorable sur le projet de budget pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. (22 Pour 1 Contre 1 Abstention)**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la session à 18 heures 50.

Pour le président de séance,
le secrétaire général
Rachid Salama